

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.22/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 c) i)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le

Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Thomas Rath

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2069
courriel: t.rath@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

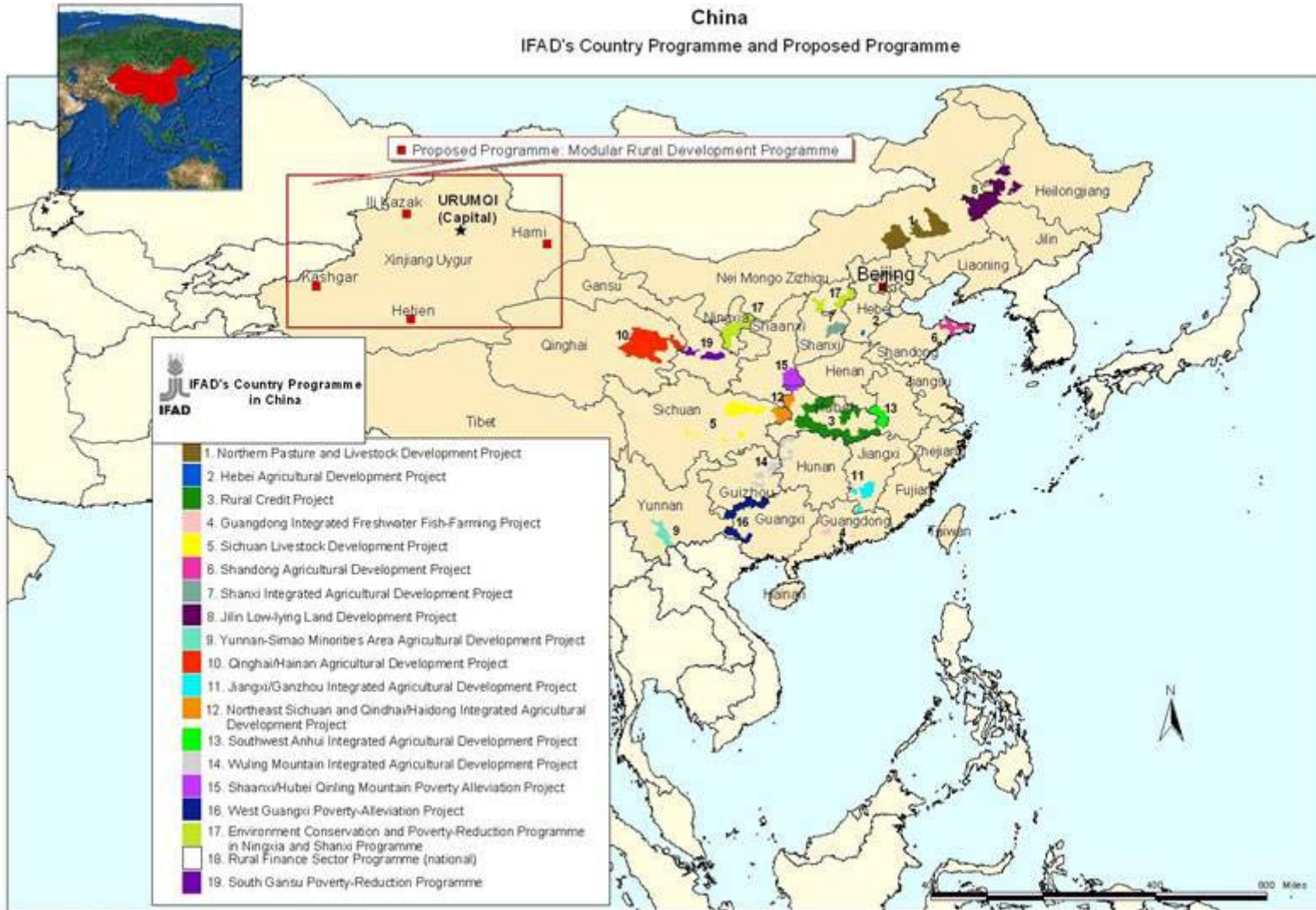
Sigles et acronymes	ii
Recommandation d’approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l’accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques par pays
BGP	Bureau de gestion du programme

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur, telle qu'elle figure au paragraphe 35 ci-dessous.



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République populaire de Chine

Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République populaire de Chine
Organisme d'exécution:	Bureau de lutte contre la pauvreté de la Région autonome du Xinjiang Uygur
Coût total du programme:	55,0 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	16,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 25,1 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, assorti d'une commission de service de 0,75% par an
Cofinancier:	Gouvernement de la Région autonome du Xinjiang Uygur
Montant du cofinancement:	29,9 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Don
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. La République populaire de Chine connaît une croissance économique rapide, soutenue et impressionnante, accompagnée d'une baisse de la pauvreté sans précédent. Toutefois, les inégalités se creusent et la pauvreté rurale persiste, principalement dans les zones défavorisées des provinces de l'ouest. Jusqu'à présent, les programmes régionaux menés par les donateurs et le gouvernement ne sont pas parvenus à éliminer cette pauvreté rurale persistante, ce qui laisse à penser que de nouvelles approches doivent être trouvées. Conformément au nouveau programme d'options stratégiques par pays (COSOP), le FIDA se propose de remettre l'accent sur son rôle de catalyseur et de tester des approches novatrices de réduction de la pauvreté dans certains secteurs tels que le microfinancement et l'agriculture biologique. À l'issue du programme, les **modules** novateurs qui auront eu un impact démontrable et durable sur la pauvreté offriront au gouvernement et aux autres donateurs les moyens d'intervenir à plus grande échelle.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA octroie à la République populaire de Chine un prêt d'un montant de 16,70 millions de DTS (équivalant à environ 25,1 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour aider à financer le programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur. Ce prêt qui portera sur une période de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, sera assorti d'une commission de service de 0,75% par an.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le SAFP du Fonds a fixé l'allocation annuelle de la Chine à 23,8 millions de USD, soit 71,4 millions de USD sur le cycle de trois ans propre à ce système. Le présent programme est le second mené dans le cadre actuel du SAFP et, dans l'accord conclu avec le Ministère des finances, le montant du prêt a été porté à 25,1 millions de USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La Chine dispose d'une très grande capacité à assurer le service de sa dette extérieure. Cette dernière est en effet tombée à 11,8% du produit intérieur brut et le coefficient du service de la dette a baissé de 8,4 en 2002 à 3,0 en 2005, chiffre inférieur à celui des autres pays à revenu moyen d'Asie. Depuis 1981, la Chine a bénéficié de 19 prêts du FIDA pour un montant total d'environ 473 millions de USD. Les décaissements annuels atteignent en moyenne quelque 15 millions de USD, et la performance de remboursement est excellente.

Flux de fonds

5. Les fonds provenant du prêt du FIDA seront transférés, par l'intermédiaire du Ministère des finances, au Département des finances de la Région autonome du Xinjiang Uygur, puis aux bureaux des finances des préfectures et districts dans lesquels se déroulera le programme. Se fondant sur le programme de travail et budget annuel approuvé, les bureaux en question transféreront les ressources nécessaires aux organes d'exécution, et notamment aux districts concernés, aux coopératives de crédit rural, à la Fédération nationale des femmes chinoises et aux entreprises privées.

Modalités de supervision

6. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, le programme sera directement supervisé par le FIDA, et l'administration du prêt sera confiée au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le gouvernement et le FIDA procéderont chaque année à l'examen en commun de son exécution.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue. Un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois sera arrêté avant le premier décaissement.

Gouvernance

8. Étant donné que les ressources du FIDA sont gérées avec la diligence requise, aucune mesure spécifique supplémentaire n'est nécessaire. Le Département de la vérification des comptes de la Région du Xinjiang sera chargé de la vérification de tous les comptes du programme pour le Fonds. La passation des marchés se fera conformément aux directives du FIDA en la matière.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme prévoit d'atteindre environ 793 000 personnes représentant approximativement 176 000 ménages, soit 41% de la population totale des dix districts visés. Ces ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté officiel, ont un bas niveau de qualifications et accèdent difficilement aux ressources financières. La main-d'œuvre est rare, et la productivité des activités économiques, faible. Il est prévu qu'environ 50% du groupe cible bénéficiera directement de plusieurs des modules du programme. Le nombre effectif de bénéficiaires directs ne sera connu qu'à l'occasion des exercices annuels de planification participative au niveau des villages.

Méthode de ciblage

10. Les villages pauvres seront sélectionnés en fonction du revenu net moyen par habitant. La base de données du Bureau de lutte contre la pauvreté aidera à identifier les individus et les ménages pauvres. La promotion de l'égalité hommes-femmes sera assurée de la façon suivante: i) la Fédération des femmes sera représentée au sein des Bureaux de gestion du programme (BGP); ii) toutes les activités du programme répondront aux intérêts des femmes, sans pour autant exclure les hommes; et iii) dans toutes les activités, la proportion de femmes sera d'au moins 50% des participants.

Participation

11. À l'issue de la phase pilote initiale des activités de chacun des **modules**, le programme appliquera une planification véritablement participative villageoise dans le cadre de laquelle les pauvres détermineront leurs propres priorités sur la base d'un menu de **modules**. Cette approche s'appuiera sur la pratique actuelle du Bureau de lutte contre la pauvreté, tout en renforçant les aspects relatifs à la participation et à l'égalité hommes-femmes.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a pour objet de réduire l'incidence de la pauvreté dans les villages concernés, de façon durable et en veillant à l'équité entre les femmes et les hommes. Les pauvres des deux sexes amélioreront durablement leur situation économique et sociale, et leurs revenus dépasseront en permanence le seuil de pauvreté. Les innovations qui auront fait la preuve de leur potentiel de réduction de la pauvreté et les modules ayant donné satisfaction seront appliqués à plus grande échelle. Les femmes bénéficieront de l'ensemble des activités du programme dans une proportion au moins égale à celle des hommes.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme contribuera à l'introduction d'approches novatrices de la réduction de la pauvreté rurale. À cet effet, il adopte une approche modulaire, qui permettra au BGP locaux d'adapter les innovations à la situation sociale, économique et commerciale spécifique. Le programme veille à la mise en place d'institutions de base durables, ainsi qu'au renforcement des services d'appui nécessaires. Enfin, il met en œuvre une démarche active d'application à grande échelle.

Politiques et stratégie d'alignement du FIDA

14. Le programme répond aux trois objectifs du Cadre stratégique du FIDA. Il s'inscrit dans l'axe du nouveau COSOP en mettant l'accent sur: i) les **innovations**, en testant des approches novatrices de la réduction de la pauvreté et en appliquant à grande échelle celles qui se sont révélées efficaces dans leur impact sur la pauvreté; et ii) l'**accès**, en élargissant l'accès des pauvres (hommes et femmes) à l'information et aux connaissances, aux ressources naturelles et à leur utilisation durable, à des services financiers adaptés, et à des marchés rémunérateurs qui offrent une prime à la qualité. Le programme favorise l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de ses composantes et, plus particulièrement, dans celle intitulée Appui stratégique aux femmes.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme gouvernemental de réduction de la pauvreté rurale axée sur le développement de la Chine rurale pour 2001–2010 vise à réduire la pauvreté en encourageant un développement agricole respectueux de l'environnement, en renforçant les services financiers et commerciaux offerts aux pauvres, en promouvant les entreprises privées et les organisations d'agriculteurs et en développant les activités économiques extra-agricoles. Les principaux objectifs du XI^e plan quinquennal font ressortir la volonté du gouvernement de renforcer la productivité rurale, d'accroître le niveau de vie des agriculteurs et de promouvoir la prise de décision au niveau local.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Parmi les interventions bénéficiant de l'appui de donateurs dans la Région autonome du Xinjiang Uygur figurent un programme de développement de l'infrastructure d'irrigation financé par la Banque mondiale et un programme de gestion de l'eau appuyé par l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction. Un projet de développement pastoral, financé par la Banque mondiale, dégagera des enseignements en matière de gestion communautaire des ressources naturelles. Enfin, le Programme des Nations Unies pour le développement finance un programme de réduction de la pauvreté, qui comporte une composante microfinancière.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend les cinq composantes suivantes: i) gestion communautaire des ressources naturelles, y compris la promotion des sources d'énergies renouvelables; ii) développement agricole, grâce au transfert de technologies ainsi qu'à la production et la commercialisation de produits biologiques; iii) appui stratégique aux femmes, par la constitution de groupes de femmes et le microfinancement, et par l'encouragement de la création de groupes intéressés à des activités lucratives ou sociales; iv) développement du microfinancement, par le renforcement de la capacité institutionnelle des coopératives de crédit rural et la création de caisses villageoises de crédit, là où le secteur formel est absent; et v) appui institutionnel et gestion du programme. Chaque composante comprend plusieurs modules comportant eux-mêmes une série complète d'activités assorties des fonds nécessaires. Au cours des processus de programmation et de

budgetisation, les modules seront adaptés, dans des limites convenues, afin de répondre à la rapide évolution des conditions socioéconomiques.

Catégories de dépenses

18. Les dépenses du programme se répartissent dans quatre grandes catégories: i) la gestion du programme, y compris les travaux de génie civil (0,2% des coûts de base), les véhicules, l'équipement et les fournitures (2,9%), et la formation, les études et l'appui à l'exécution (9,6%); ii) la phase pilote des modules du programme (36,2%); iii) la phase d'application à grande échelle des modules du programme (46,1%); et iv) les dépenses courantes (5,1%). Les crédits alloués aux modules du programme pour la phase pilote et pour celle de l'application à grande échelle couvrent le coût de l'ensemble des composantes, à l'exception de la gestion du programme.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'exécution du programme sera placée sous la responsabilité du Bureau de lutte contre la pauvreté de la Région du Xinjiang Uygur, qui dirigera les BGP établis aux niveaux des régions, des préfectures et des districts. Le poste de directeur adjoint de chaque BGP reviendra à une femme choisie parmi les cadres de la Fédération des femmes. La partie technique sera exécutée sous la direction des districts concernés, de la Fédération des femmes, des transformateurs et acheteurs privés de produits biologiques, et des coopératives de crédit rural. Le Département des finances de la région et les bureaux de district compétents veilleront à la bonne gestion financière des activités.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Les BGP assureront la coordination de la programmation et de la budgetisation annuelles et veilleront à la ponctualité des apports de ressources financières. Les examens annuels communs FIDA-gouvernement faciliteront l'évaluation et la programmation ultérieure des activités novatrices. Les agents d'exécution mettront en œuvre les activités conformément aux modalités prévues dans le programme de travail et budget annuel approuvé. La mise en œuvre des activités de production et de commercialisation des produits biologiques sera confiée à des opérateurs privés.

Rôle de l'assistance technique

21. L'appui à l'exécution sera conduit par des institutions et des consultants nationaux qualifiés et réputés, le recours à des experts extérieurs restant exceptionnel.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Un accord de prêt été négocié. Des accords subsidiaires seront conclus entre les parties au programme en vue de définir dans leurs grandes lignes les engagements relatifs à l'exécution des activités prévues. Les responsabilités en matière d'exécution seront précisées dans chacun des programmes de travail et budget annuels.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme se monte à environ 55,0 millions de USD. Les principaux bailleurs de fonds sont le gouvernement de la Région autonome du Xinjiang Uygur (54%) et le FIDA (46%). La part de ce dernier dans le financement des modules sera de 50% durant la phase pilote et de démonstration (années 1 à 3 du programme), puis elle tombera à 37% pendant la phase d'application à grande échelle (années 4 à 6 du programme).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le programme

24. Le programme permettra d'obtenir une amélioration sensible du milieu naturel fragile dans lequel les communautés pauvres se livrent à l'agriculture et à l'élevage. L'utilisation de nouvelles sources d'énergies renouvelables diminuera les coûts et la

consommation énergétique et, par la réduction des émissions, elle aura des effets bénéfiques au niveau mondial. L'introduction de méthodes participatives de transfert de technologies axées sur le marché favorisera l'accès des ruraux pauvres aux connaissances et à des solutions techniques efficaces. La promotion de produits destinés à des marchés de niche, comme les cultures biologiques, et des liens commerciaux permettront aux exploitants d'obtenir de meilleurs prix au départ de l'exploitation. Les femmes seront les bénéficiaires directes des caisses de crédit renouvelable autogérées, qui leur permettront d'entreprendre des activités lucratives leur assurant des revenus propres et favorisant leur autonomie sociale. Les pauvres auront accès aux services bancaires formels et à des types de prêts appropriés. Dans les zones où le secteur formel est absent, les caisses villageoises de crédit renouvelable seront viables et offriront aux pauvres la possibilité d'accéder plus facilement au crédit pour se livrer à des activités économiques.

Viabilité économique et financière

25. Les modèles financiers ont fait ressortir que les modules d'activités étaient financièrement intéressants pour les participants au programme. Une projection de la demande relative à la mise en œuvre de ces modules chiffre l'estimation du taux de rendement économique à 13%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les examens annuels communs FIDA-gouvernement permettront d'évaluer l'impact du programme, et les enseignements tirés de l'expérience passée serviront à la programmation des activités pour les années ultérieures. Ces enseignements seront partagés avec les autres projets financés par le FIDA en Chine dans le cadre d'ateliers des BGP et grâce au site web chinois de mise en réseau des savoirs pour le développement rural dans la Région Asie/Pacifique (ENRAP).

Innovations en matière de développement

27. Le programme pilotera deux types d'innovations pour réduire la pauvreté: i) la gestion communautaire des ressources naturelles; les énergies renouvelables; le transfert de techniques agricoles basé sur la participation; l'accès à des prix élevés sur le marché de niche des produits biologiques; le dispositif institutionnel des coopératives de crédit rural et de nouveaux types de crédit destinés aux pauvres; et ii) une approche modulaire de la planification et de l'exécution dont la souplesse permettra d'adapter les activités du programme à l'évolution rapide de l'environnement socioéconomique de la Chine rurale.

Approche d'élargissement

28. L'application à grande échelle est un aspect essentiel de la conception du programme. Tous les modules feront l'objet de démonstrations et seront mis à l'essai au cours d'une phase pilote, pour laquelle le FIDA prendra en charge une proportion plus élevée du financement. Durant la seconde phase, les modules qui auront donné de bons résultats seront appliqués à grande échelle, et la part relative du financement gouvernemental augmentera.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le principal risque est lié à la brève durée de vie des innovations en Chine: celles du programme ont des chances d'être dépassées avant qu'il ne soit parvenu à la phase de l'application à grande échelle. En conséquence, le programme sera soumis à de fréquents examens et ajustements. S'agissant de l'environnement, le risque principal est celui de séismes. Au cas où il en surviendrait, le FIDA et le gouvernement se mettraient d'accord sur l'utilisation des ressources du programme pour financer des actions appropriées (par exemple, la reconstruction des biens matériels et la reconstitution des actifs financiers).

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures administratives du FIDA en matière d'environnement, le programme a été classé dans la catégorie B, car il est peu probable qu'il ait un impact négatif important sur l'environnement. En promouvant, notamment, la gestion des ressources naturelles, l'utilisation des énergies renouvelables et l'agriculture biologique, il aura en fait un impact positif. Les autres modules n'auront aucun impact notable.

K. Durabilité

31. Le programme encourage la création d'institutions de base durables, qui permettront aux ruraux pauvres de poursuivre et d'élargir leurs activités économiques et sociales. Les communautés participeront à la gestion des ressources naturelles, tandis que les organisations d'agriculteurs concluront des accords contractuels avec les acheteurs d'aliments biologiques du secteur privé. Les groupes de femmes entreprendront des opérations de microfinancement, et leurs membres acquerront les compétences techniques nécessaires pour entreprendre des activités lucratives. Les coopératives de crédit rural, qui auront amélioré leur efficacité institutionnelle, proposeront de nouveaux types de prêts aux ménages pauvres. Les caisses de crédit de villages ou de groupes de femmes, soumises à une stricte supervision, interviendront dans les régions reculées et pourront être reliées au secteur financier formel. En outre, les services de soutien agricole seront axés sur la demande de façon à répondre aux besoins réels exprimés par les agriculteurs. Dans le contexte rural dynamique qui est celui de la Chine actuelle, le FIDA considère que la meilleure approche pour garantir la durabilité à l'issue de la période de mise en œuvre du programme consiste à encourager la création de nouvelles institutions de base des pauvres et le renforcement de celles qui existent, ainsi que des services d'appui appropriés.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République populaire de Chine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (16 700 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 6 décembre 2006)

1. Le Gouvernement de la République populaire de Chine, agissant par l'intermédiaire de son représentant désigné, le Ministère des finances, et un représentant autorisé du Gouvernement de la région autonome du Xinjiang Uygur (XUAR) concluront un accord ("l'accord subsidiaire principal"), qui sera pleinement conforme à l'accord de prêt du programme et qui devra prévoir, entre autres, que:
 - a) le Département des finances et le Bureau de lutte contre la pauvreté de la XUAR exprimeront, dans une déclaration, leur attachement à la réalisation des buts et objectifs du programme et s'engageront, pour se rapprocher de ces buts et objectifs, à exécuter le programme conformément à l'accord de prêt du programme;
 - b) le Gouvernement autorisera le Département des finances à recevoir le produit du prêt conformément aux programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles en matière d'aide au développement pour l'exécution du programme; et
 - c) le Département des finances veillera à ce que le produit du prêt soit transféré aux bureaux de gestion du programme (BGP) et aux organismes d'exécution à tous les niveaux, conformément aux PTBA et à ses procédures nationales habituelles en matière d'aide au développement pour l'exécution du programme.

Le Gouvernement fera parvenir au FIDA, pour ses archives, un exemplaire signé de l'accord subsidiaire principal.

2. Chacun des groupes de pilotage du programme, à l'échelon de la région, de la préfecture et du district veillera, entre autres, à ce que l'exécution du programme soit conforme à l'accord de prêt du programme, et fournira des directives en vue de résoudre les problèmes qui pourraient surgir au cours de l'exécution. En outre, chaque groupe de pilotage du programme devra établir les BGP et assurer la coordination des PTBA approuvés à l'échelon régional. C'est au groupe de pilotage régional que revient le pouvoir final de décision.
3. Le Gouvernement, par l'intermédiaire des BGP des districts, conclura un accord avec chacune des compagnies d'électricité qualifiées pour l'exécution du module. Les accords conclus avec les compagnies d'électricité devront prévoir, entre autres:
 - a) le rôle et les responsabilités en matière d'exécution des activités dans le cadre des modules énergie renouvelable;
 - b) que la compagnie d'électricité exprimera, dans une déclaration, son attachement à la réalisation des buts et objectifs du programme et s'engagera, pour se rapprocher de ces buts et objectifs, à exécuter le programme conformément à l'accord de prêt du programme;
 - c) les critères de sélection des ménages et villages pouvant bénéficier du programme;
 - d) la formation des bénéficiaires;
 - e) les procédures de passation des marchés pour l'acquisition des systèmes à énergie solaire; et
 - f) que cet accord avec la compagnie d'électricité pourra, de temps à autre, être amendé par les parties.

Le Gouvernement, par l'intermédiaire des BGP des districts, transmettra au FIDA les accords signés avec les compagnies d'électricité.

4. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du BGP régional, conclura avec la Fédération régionale des femmes un accord qui devra prévoir, entre autres, que:
 - a) la Fédération régionale des femmes exprimera, dans une déclaration, son attachement à la réalisation des buts et objectifs du programme et s'engagera, pour se rapprocher de ces buts et objectifs, à exécuter les activités relevant de la composante appui stratégique aux femmes, conformément à l'accord de prêt du programme;
 - b) le Gouvernement – par l'intermédiaire du Département des finances et du Bureau des finances à l'échelon de la préfecture et des districts – transférera les ressources du programme aux Fédérations des femmes concernées à l'échelon de la région, de la préfecture et des districts, conformément aux PTBA;
 - c) les Fédérations des femmes ne seront pas responsables du remboursement des ressources du programme;
 - d) la Fédération régionale des femmes préparera un manuel d'orientation;
 - e) la Fédération régionale des femmes – par l'intermédiaire des Fédérations des districts – exécutera le module microcrédit (C.1) pour les groupes de femmes conformément aux critères décrits dans le manuel d'exécution du programme et le manuel d'orientation; et
 - f) la Fédération régionale des femmes veillera à ce que les Fédérations des districts s'engagent à exécuter le module appui aux associations de femmes (C.2).

Le Gouvernement, par l'intermédiaire du BGP régional, soumettra pour approbation au FIDA le projet d'accord subsidiaire avec la Fédération régionale des femmes.

5. Dans chacun des dix districts participants, le Bureau des finances du district conclura avec l'union de coopératives de crédit rural (UCCR) de ce district un accord de prêt subsidiaire pour l'exécution du module appui aux coopératives de crédit rural (CCR) à l'échelon des communes. L'accord de prêt subsidiaire devra prévoir, entre autres:
 - a) que les UCCR exprimeront, dans une déclaration, leur attachement à la réalisation des buts et objectifs du programme et s'engageront, pour se rapprocher de ces buts et objectifs, à exécuter le module appui aux CCR conformément à l'accord de prêt du programme; les modalités et conditions du prêt subsidiaire incluent le taux d'intérêt et l'échéancier de remboursement pour la rétrocession;
 - b) le règlement du crédit, qui mentionnera entre autres le montant et la durée des prêts;
 - c) que le Bureau des finances du district transférera – dans la monnaie du Gouvernement – le produit du prêt et d'autres ressources aux UCCR sous forme de prêts, conformément au PTBA approuvé, à un taux d'intérêt de trois quarts de point (0,75%) l'an, assortis de périodes de remboursement d'au moins 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans;
 - d) que les autorités des districts dans la zone du programme assumeront le risque de change;
 - e) le rôle et les responsabilités des UCCR des districts et des CCR des communes, y compris le transfert du produit du prêt des UCCR aux CCR, la gestion des ressources financières, l'organisation des enquêtes sur les ménages et la formation du personnel, la supervision, la vérification des

comptes, le suivi et l'établissement des rapports sur les activités du module;
et

- f) que les UCCR rendront publics tous les renseignements et rapports concernant l'exécution du module appui aux CCR, y compris les rapports d'avancement, financier et d'audit, sous des formes acceptables pour le FIDA.

Le Gouvernement, par l'intermédiaire du BGP de district, soumettra le projet d'accord de prêt subsidiaire à l'approbation du FIDA. Si le FIDA ne formule aucune objection dans un délai de 21 jours après la réception du projet, il sera supposé avoir approuvé l'accord de prêt subsidiaire à l'UCCR.

6. Chaque BGP se chargera du suivi et de l'évaluation des activités du programme. À cet effet, il sera très largement fait usage de la base de données du Bureau de lutte contre la pauvreté, en affinant l'aspect sexospécifique de ces données. Deux systèmes seront élaborés: un système de gestion de l'information et un système de suivi des résultats et de l'impact satisfaisants pour le FIDA.
7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les parties au programme appliqueront des méthodes appropriées de lutte antiparasitaire et le Gouvernement s'assurera à cet effet qu'aucun des pesticides achetés dans le cadre du programme n'est interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et ses avenants, ou ne figure dans les tableaux 1 (extrêmement dangereux) ou 2 (très dangereux) de la *Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997* de l'Organisation mondiale de la santé et ses avenants. Une attention particulière sera accordée à l'éducation des agriculteurs, hommes et femmes, destinée à leur permettre d'utiliser, de manipuler et d'entreposer sans danger les produits agrochimiques, afin de réduire au minimum les risques d'effets toxiques aigus ou chroniques. Lorsqu'ils recommanderont les produits chimiques essentiels, les agents techniques retiendront ceux qui sont le plus efficaces sans être dangereux.
8. Le Gouvernement fera en sorte que le personnel du programme soit assuré contre les risques de maladie et d'accident conformément à la couverture habituelle en vigueur dans la fonction publique nationale.
9. Le Gouvernement veillera à ce que les régions participantes, ainsi que chaque préfecture et district, fournissent des fonds de contrepartie adéquats, et que chaque PTBA reflète de manière claire l'origine et l'utilisation de ces fonds.
10. Le Gouvernement veillera à ce que les BGP demeurent opérationnels pendant cinq ans au moins après la date d'achèvement du programme.
11. Le FIDA pourra suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt s'il se produit l'une des éventualités indiquées ci-après, étant entendu toutefois que le FIDA suspendra également ce droit si la vérification des comptes demandée n'a pas été menée à bien dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice financier, ou si:
 - a) l'un quelconque des accords subsidiaires ou l'une quelconque de leurs dispositions n'a pas été respecté(e) ou a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, ce dernier estimant que cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable sensible sur une partie quelconque du programme;
 - b) le FIDA a constaté que les avantages matériels du programme ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;

- c) en consultation avec le Gouvernement, l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou toute autre modification apportée à une loi nationale peut porter atteinte à l'une quelconque des conditions et modalités de l'accord de prêt;
 - d) le PTBA et/ou le plan de passation des marchés, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement ou toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, cette suspension, cette résiliation, cet amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme;
 - e) alors que le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles d'actes de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme, soit, de l'avis du FIDA, ce dernier n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination suffisantes; soit, alors que le FIDA a établi, sur la base des conclusions de l'enquête et autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, ce dernier n'a pas pris en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le Fonds; et
 - f) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
12. a) Sauf pour ce qui concerne les activités préparatoires, il ne sera procédé à aucun retrait tant que le projet de manuel d'exécution du programme n'aura pas été approuvé par le FIDA, et qu'un exemplaire de ce manuel d'exécution – tel qu'adopté par l'agent principal du programme, essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'agent principal du programme – n'aura pas été remis au FIDA.
- b) Il ne sera procédé à aucun retrait en rapport avec des dépenses se rattachant à la mise en œuvre à plus grande échelle de la catégorie des modules développement rural tant que l'examen à mi-parcours n'aura pas été réalisé et que ses recommandations, le cas échéant, n'auront pas été prises en compte dans le PTBA.
- c) Sauf pour ce qui concerne les crédits alloués aux modules associations de femmes, il ne sera procédé à aucun retrait en rapport avec des dépenses se rattachant à la catégorie appui stratégique aux femmes tant qu'un projet d'accord subsidiaire avec la Fédération régionale des femmes n'aura pas été approuvé par le FIDA.
- d) Il ne sera procédé à aucun retrait en rapport avec des dépenses se rattachant à la catégorie gestion des ressources naturelles pour un district participant donné tant que le BGP du district concerné n'aura pas conclu un accord avec une compagnie d'électricité, et qu'une copie de cet accord une fois signé, acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent n'aura pas été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord auront été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur auront été remplies.

13. L'accord de prêt du programme entrera en vigueur une fois remplies les conditions suivantes:
- a) les BGP ont été dûment établis et constitués;
 - b) le Gouvernement a inscrit au budget les fonds de contrepartie pour la première année du programme;
 - c) le compte spécial a été dûment ouvert;
 - d) une copie de l'accord subsidiaire principal de prêt, acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement a été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord subsidiaire principal de prêt ont été remplies;
 - e) une copie de chacun des accords subsidiaires principaux de prêt conclus avec l'UCCR, acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement a été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur des accords subsidiaires principaux de prêt conclus avec l'UCCR ont été remplies;
 - f) le projet de PTBA pour la première année du programme a été approuvé par le FIDA;
 - g) l'accord de prêt du programme a été dûment signé et sa signature et son application par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les autorités administratives et gouvernementales compétentes; et
 - h) un avis juridique émis par le Département des traités et de la législation du Ministère des affaires étrangères ou par un autre conseiller juridique dûment autorisé, et acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

The Development oriented Poverty Reduction program for Rural China, 2001, White Paper. The State Council of the People's Republic of China.
11th Five Years Plan for the National Economy and Social Development.

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
China COSOP
Learning Note on Rural Finance
Learning Note on Sustainability
Policy on Rural Finance
Administrative Procedures on Environmental Assessment
Prerequisites of Gender Sensitive Design
Private-Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework¹

Narrative Summary	Indicators	Means of Verification	Assumptions
Goal			
Successful innovative pilot approaches to poverty reduction are adopted on a large scale in XUAR by government and other donors.	<ul style="list-style-type: none"> - Poverty reduction issues integrated in Government policies - Improved household asset ownership by gender*. - Reduced prevalence of child malnutrition by gender* . 	<ul style="list-style-type: none"> - Policy statements - Regional statistics - Impact Assessments - Gender analysis 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued policy support for poverty reduction - Continued overall economic expansion - Continued donor and government support for poverty reduction programmes in XUAR
Objective			
Poverty prevalence is reduced in programme households in a sustainable and gender equitable way, exceeding at least 50% the poverty reduction in non-Programme households.	<ul style="list-style-type: none"> - 50% more decrease in poverty prevalence, by gender, compared to control group. - 50% drop in child malnutrition incidence* - 50% increase in asset ownership of poor*. - Legal and policy framework facilitating poverty reduction adjusted. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact assessments (household surveys at benchmark, mid term and completion) - Regional statistics (%below poverty line) - Policy statements, laws, budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Macro-policy framework remains favourable for development of sectors - Increased incomes in poor households lead to higher asset ownership - Increased incomes in poor households lead to improved food security
Outputs			
Land degradation arrested and community natural resources management capacity strengthened	<ul style="list-style-type: none"> - 80% of planned areas recovered. - 20% yield increase on recovered or community managed lands - Environment legal and policy frameworks including tenure rights improved * 	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring & Evaluation annual results reports - Annual reports of Ministries involved 	<ul style="list-style-type: none"> - Increasingly erratic climatic conditions do not cancel recovery effects - Government support to recovery of degraded natural resources expanded - Collaboration with other donors established
The poor adopt appropriate technologies and knowledge through responsive and gender sensitive farmer extension services.	<ul style="list-style-type: none"> - 80% of planned technical envoy pilots & participatory extension implemented. - 30% of poor women and men accessing new services, by gender. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring & Evaluation annual results reports - Annual reports of Ministries involved 	<ul style="list-style-type: none"> - Innovative extension types increase income. - No social barriers for any social group to access services. - Price differentiation exists at all local markets
Poor households benefit from an improved production – marketing chain of organics and other certified agricultural products	<ul style="list-style-type: none"> - 80% of planned organic production actually certified and marketed. - poor farmers obtain premium prices of at least 20% from organic marketing, contract farming and common marketing. 	<ul style="list-style-type: none"> - Farm surveys - M&E annual results reports - Annual reports organic operators - Export statistics 	<ul style="list-style-type: none"> - Demand for organic food continues to grow - Differential pricing on local and export markets - Policy framework remains conducive to organics. - Men & women continue to access organic production and marketing.
Poor women benefit from innovative access to economic and social assets	<ul style="list-style-type: none"> - 80% of planned income generating activities operated by women - social activities undertaken by women's groups 	<ul style="list-style-type: none"> - M&E annual results reports - Annual reports of Women Federation 	<ul style="list-style-type: none"> - Positive gender policy framework is maintained and further strengthened - Institutional and policy framework for women' associations remains conducive
Poverty and gender sensitive rural financial services provided by RCC and through VCF	<ul style="list-style-type: none"> - Loan portfolio performance of VCF* - Loan portfolio performance of RCC* - Proportion of poor borrowers and micro-entrepreneurs, by gender, improved by 50%* 	<ul style="list-style-type: none"> - M&E annual results reports - Annual reports VDFs - PRA analysis 	<ul style="list-style-type: none"> - Legal and policy framework continues to be developed - Expressed RCC interests to support VDFs Access to micro-finance is used for micro-enterprises
Pilot Programmes effectively developed and managed project pilot activities towards impact	<ul style="list-style-type: none"> - disbursement rate in accordance with Annual Review recommendations - number of counties in addition to original PA - number of policy statements, strategy, public budget allocation for poverty reduction 	<ul style="list-style-type: none"> - indicator for progress and up scaling in place - progress and audit reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Government focus on poverty maintained - Resources available for policy implementation - Program M&E systems aligned with public monitoring systems - M&E system reports on results and up-scaling

¹ *excerpt, for details please refer to the appraisal report RIMS indicator*

